

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
INSTANCE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS DE TUNISIE**



APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL N°01/2016

**Etude d'analyse des marchés dans le secteur des
télécommunications en Tunisie**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

Table des matières

ARTICLE 1 : DEFINITIONS	3
ARTICLE 2 : CONTEXTE GENERAL.....	3
ARTICLE 3 : OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 4 : DESCRIPTION DU MARCHE	4
ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE L'ETUDE	4
ARTICLE 6 : LIVRABLES.....	5
ARTICLE 7 : LANGUE UTILISEE.....	5
ARTICLE 8: PLANNING PREVISIONNEL DE L'ETUDE	7
ARTICLE 9 : APPRECIATION DE L'OFFRE	7
ANNEXES.....	8

Article 1 : Définitions & abréviations

Au sens du présent document :

- **INTT** : Désigne l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie.
- **Soumissionnaire** : Désigne la personne morale ayant présenté une soumission au présent appel d'offre
- **Titulaire du marché** : Désigne le soumissionnaire qui conclut le marché avec l'INT.
- **Lignes directrices (LD)**: Désigne les Lignes directrices pour l'analyse du marché des télécommunications adoptées par la décision n°91/2015 de l'Instance Nationale des Télécommunications en date du 19 Août 2015.

Article 2 : Contexte général

En vertu des missions qui lui sont attribuées par le code des télécommunications et conformément aux dispositions du décret n°2014-53 du 10 janvier 2014, complétant et modifiant le décret n°2008-3026 du 15 septembre 2008, fixant les conditions générales d'exploitation des réseaux publics des télécommunications et des réseaux d'accès l'INT effectue les études d'analyse du marché des télécommunications en vue d'introduire les dispositions nécessaires pour garantir une concurrence loyale au niveau de l'accès et de la vente en gros et en détail.

L'article 2 paragraphe 3 (nouveau) de ce décret stipule que sur la base des résultats des analyses susmentionnées et des lignes directrices fixées par celle ci en collaboration avec les opérateurs des réseaux publics des télécommunications, l'instance nationale des télécommunications détermine, en vertu de décisions ce qui suit :

- les marchés pertinents de services des télécommunications de gros et de détail,
- la liste des opérateurs ayant une position dominante sur chacun des marchés pertinents de services des télécommunications de gros et de détail déterminés,
- les obligations des opérateurs ayant une position dominante sur chacun des marchés pertinents de services des télécommunications de gros et de détail,
- les obligations des opérateurs ayant une position dominante sur chacun des marchés de services des télécommunications de gros et de détail étroitement lié à un marché pertinent dans lequel ils sont en position dominante »

Ainsi, Dans le cadre de l'exécution desdites missions, l'INTT se propose de confier à un bureau d'études spécialisé la conduite d'une étude d'analyse des marchés dans le secteur des télécommunications en Tunisie conformément aux lignes directrices adoptées par sa décision n°91 en date du 19 Août 2015.

Article 3 : Objet du marché

L'objectif de cette étude est d'analyser les marchés des télécommunications en Tunisie conformément aux dispositions des lignes directrices adoptées par la décision de l'INTT n°91 en date du 19 Août 2015 et ce en:

- Analysant les marchés décrits en annexe de la décision susmentionnée afin de proposer ceux qui sont pertinents pour une régulation ex-ante ;
- Proposant pour chaque marché pertinent le ou les opérateurs qui sont en position dominante sur ce marché

- Recommandant les obligations incombant à chacun des opérateurs ayant une position dominante sur chacun des marchés pertinents, ainsi que sur chacun des marchés de services des télécommunications étroitement lié à un marché pertinent dans lequel ils sont en position dominante »

Article 4 : Description du marché

Cette étude sera conduite en quatre (04) phases décrites ci-après :

Phase 1 : Collecte et analyse de données.

Phase 2 : Analyse du marché des télécommunications en Tunisie et détermination des marchés pertinents pour une régulation ex-ante.

Phase 3 : Désignation des opérateurs ayant une position dominante sur chaque marché pertinent et proposition des obligations et des remèdes à imposer auxdits opérateurs.

Phase 4 : Phase finale de restitution.

Article 5 : Déroulement de l'étude

Pour la conduite de cette mission le titulaire du marché doit coordonner avec l'INT les priorités de traitement des marchés à analyser et ce avant le commencement des travaux afférents à ladite mission sans que cette priorité ne touche à la durée globale de la réalisation de l'étude fixée au niveau de l'article 7 du présent CCTP.

Phase 1 : Collecte et analyse de données :

Durant cette phase, l'INT fournira au titulaire du marché les données dont elle dispose et qu'elle a recueillies auprès des acteurs selon l'annexe 4 du présent CCTP.

Le titulaire du marché est tenu de présenter son rapport portant sur la cohérence, la complétude et la pertinence des données qui lui ont été communiquées par l'INT.

Sous réserve de l'accord de l'INT, le titulaire du marché déploiera ses propres moyens (enquêtes, interviews, rencontres avec des acteurs du secteur, etc.) pour obtenir ou le cas échéant simuler certaines données nécessaires pour la bonne conduite de l'étude.

Phase 2: Analyse du marché des télécommunications en Tunisie et détermination des marchés pertinents pour une régulation ex-ante:

Durant cette phase, le titulaire du marché est tenu d'analyser les marchés décrits en annexe de la décision n°91/2015 de l'INT en date du 19 Août 2015 et de proposer ceux qui sont pertinents pour une régulation ex-ante en appliquant le jeu des critères fixés par l'INT dans les LD tout en justifiant le choix des critères utilisés pour chaque marché. Il pourra, en fonction des résultats des analyses et au vu des particularités du marché tunisien, soit proposer une nouvelle structuration des marchés tels que définis au niveau de l'annexe la décision n°91/2015 de l'INT en date du 19 Août 2015, soit proposer le rajout/suppression de marchés ou encore la fusion entre un ou plusieurs de ces derniers.

L'INT validera la liste finale des marchés à retenir et considérer pour la régulation du secteur.

Au terme de cette phase, le titulaire du marché est tenu de transmettre à l'INT, pour examen et validation, un rapport provisoire détaillé des résultats dégagés relatif à chaque marché ou à l'ensemble de marchés groupés et d'organiser une mission de restitution des résultats relatifs à cette phase **pendant 5 jours** durant laquelle il doit présenter en détail la méthodologie adoptée, les hypothèses de travail ainsi que tous les modèles, les méthodes et les tests qui ont servis à déterminer les marchés proposés.

Phase 3: Proposition de la liste des opérateurs ayant une position dominante sur chaque marché pertinent et des obligations à imposer auxdits opérateurs:

A la lumière des résultats de la phase 2 et **selon l'ordre de priorité fixé par l'INT**, le titulaire du marché est tenu pour chaque marché pertinent:

- d'apprécier et d'évaluer le pouvoir significatif de chacun des opérateurs et d'indiquer celui ou ceux ayant une position dominante sur chacun des marchés pertinents, en s'appuyant sur les critères fixés dans les LD pour l'analyse du marché, et en justifiant tous autres critères utilisés pour cette finalité.
- de proposer des mesures à prendre à la suite de cette analyse en vue d'assurer une concurrence effective sur chacun des marchés concernés. Il doit également inclure dans son analyse une justification des mesures qu'il propose au regard des objectifs fixés et du principe de proportionnalité. Sachant que le principe de proportionnalité, impose que les moyens mis en œuvre pour atteindre un objectif donné se limitent à ce qui est nécessaire et suffisant pour atteindre cet objectif.

Le titulaire du marché est tenu de proposer, exceptionnellement, certaines obligations réglementaires spécifiques à des opérateurs non puissants sur le marché tout en justifiant les raisons de cette imposition des obligations.

Pour chaque marché pertinent, le titulaire du marché est tenu de transmettre à l'INT, pour examen et validation, un rapport provisoire détaillé des résultats dégagés et d'organiser une mission intermédiaire de restitution, **d'un jour**, pour un ou un ensemble de marchés que l'INT juge prioritaires. La date de la réunion sera notifiée au titulaire du marché à la fin de la phase 3.

Le titulaire de marché est tenu de communiquer à l'INT suite à l'étude de tous les marchés un rapport définitif consolidé comportant toutes les analyses et les conclusions relatives à la dominance et aux obligations sur chaque marché.

Phase 4 : Phase finale de restitution

A la fin de cette étude, et **suite à la validation par le comité de suivi du rapport final de toute l'étude**, le titulaire est tenu d'organiser une mission de restitution des résultats obtenus pour tous les marchés, **pendant 5 jours**, durant laquelle il doit présenter en détail la méthodologie adoptée, les hypothèses de travail ainsi que tous les modèles, les méthodes et les tests qui ont servis à déterminer la puissance des opérateurs sur chaque marché pertinent ainsi que les obligations à leur imposer. Aussi, le titulaire de marché est tenu de :

- Présenter à l'INT un manuel de procédure expliquant avec détail sa façon de procéder lors de la conduite de l'analyse de marché et ce en expliquant et détaillant la méthodologie adoptée, les hypothèses de travail ainsi que tous les modèles, les méthodes et les tests qui ont servis permettant des dégager les résultats obtenus.
- Assurer un module de formation relatif aux méthodes et principes d'analyse de marché visant le transfert des compétences aux cadres de l'INT chargés de l'analyse de marché pour qu'ils

s'approprient la méthodologie adoptée et puissent reproduire les analyses dans les prochains cycles d'analyse de marché. La formation sera faite à la charge de bureau et elle comportera les supports pédagogiques pour chaque participant ainsi que toute autre dépense relative à ladite formation.

- Assister l'équipe de l'INT chargée de l'analyse de marché dans les travaux post étude notamment l'émission d'avis sur les projets de décisions de l'INT qui seront émises dans le cadre de l'analyse du marché.

Article 6 : Livrables

Le titulaire du marché doit transmettre à l'INT, pour examen et validation, aux termes de chaque phase:

Phase	Nature du livrable	format	
Phase 1	rapport portant sur la cohérence, la complétude et la pertinence des données qui lui ont été communiquées par l'INT, ainsi qu'une justification de l'éventuelle demande de données complémentaires qu'il jugera utile pour la bonne conduite de l'étude.	Une version papier et une version électronique	A chaque mission de restitution le titulaire de marché est tenu de communiquer à l'INT une présentation power point.
Phase 2	Un rapport provisoire Un rapport final Tous les modèles développés et utilisés pour la délimitation des marchés pertinents à une régulation ex ante.	Une version électronique Une version papier et une version électronique Code source des modèles (xls, ...)	
Phase 3	Un rapport provisoire pour chaque marché pertinent, Un rapport final pour chaque marché pertinent, Un rapport final consolidé pour tous les marchés Tous les modèles développés et utilisés pour la détermination de la puissance sur chaque marché Un rapport final consolidé pour toute l'étude et un document de synthèse	Une version électronique pour chaque marché Une version papier et une version électronique pour chaque marché Code source des modèles (xls, ...) Une version papier et une version électronique pour toute l'étude	
Phase 4	Un manuel de procédure Support de formation	Une version papier et une version électronique	

Le titulaire du marché est tenu de soumettre à l'INT avant au moins une semaine de la formation des supports pédagogiques pour chaque participant-

ARTICLE 7 : Méthodologie, planning prévisionnel de l'étude et délai maximum d'exécution

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans sa soumission un document décrivant en détail sa méthodologie pour la réalisation de l'étude ainsi qu'un planning prévisionnel d'exécution des 4 phases de ladite étude ne dépassant pas un délai maximum global d'exécution de **cent (100) jours calendaires, hors délais de validation**. Le titulaire du marché est tenu d'indiquer le nombre d'hommes-jour nécessaire à l'exécution de chaque phase ainsi que la durée de chaque phase.

Toute soumission présentant un délai d'exécution supérieur au délai susmentionné sera **automatiquement éliminée**.

ARTICLE 8 : Langue utilisée

La soumission préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous les rapports et documents exigés pour la réalisation de l'étude seront obligatoirement rédigés **en langue française**.

Article 9 : Appréciation de l'offre

Le dépouillement des offres sera fait en **deux étapes** par une commission de dépouillement ad-hoc:

9.1. Première étape:

Vérification des pièces administratives et des pièces des offres techniques et financières et classement de ces dernières par ordre financier croissant.

9.2. Deuxième étape:

Vérification de la conformité de l'offre technique de l'offre la moins disante par rapport aux exigences minimales décrites dans le tableau n°2 ci-après. Si une de ces exigences n'est pas satisfaite, l'offre en question sera **automatiquement éliminée** et la même procédure sera observée pour les offres concurrentes d'après leur classement financier croissant.

Critères		Exigences minimales
Soumissionnaire	Années d'expérience	10 ans d'expérience dans la conduite d'études ou d'assistance dans le domaine des télécommunications.
	Réalisation de projets similaires	03 missions d'étude et/ou d'assistance dans le domaine d'analyse d'un ou plusieurs marchés pertinents des télécommunications.
	Composition de l'équipe	Une équipe composée d' au moins trois (03) membres dont un chef de projet.
	Chef du projet	
	Diplôme universitaire	Bac+5 maîtrise en économie ou à caractère économique ou technique ou autre ou télécommunication au minimum
	Expérience	10 ans d'expérience en tant qu'expert dans le domaine des TIC
		Deux (02) missions <u>en tant que chef de projet</u> d'études dans le domaine d'analyse d'un ou plusieurs marchés pertinents des télécommunications.
		Deux (02) missions <u>en tant que chef de projet</u> d'études dans le domaine des télécommunications
	Autres membres de l'équipe	
	Diplôme universitaire	Bac + 5 à caractère économique ou technique ou autre maîtrise en économie ou télécommunication au minimum
	Expérience	Cinq (05) ans d'expérience en tant qu'expert dans le domaine des TIC
		(01) mission dans le domaine d'analyse d'un ou plusieurs marchés pertinents des télécommunications.
trois (03) missions d'études dans le domaine des télécommunications dont au moins une		

Tableau n°2 : Exigences demandées

Toute offre ne vérifiant pas l'une des exigences décrites ci-dessus est automatiquement éliminée.

S'il s'avère que l'offre remplit toutes les exigences du tableau n°2, elle sera évaluée conformément au barème détaillé dans le tableau n°3 ci-après. Si l'offre obtient une note supérieure à 70 points elle sera retenue sinon, **elle sera éliminée** et la même procédure sera observée pour les offres concurrentes d'après leur classement financier croissant.

La note à attribuer à l'équipe sera la somme des notes attribuées à chaque expert pondérées par le temps d'intervention de chacun d'eux : La note à attribuer à l'équipe (N équipe) est égale à la somme des notes de chaque expert (Ni) multipliée par la durée de son intervention (Di) par rapport à la durée totale (DT) de réalisation de la mission (**N équipe = $\Sigma (Ni*(Di/DT))$**).

	Critère d'évaluation		Barème	Approche pour l'appréciation
C1	Méthodologie proposée pour assurer la réalisation de la mission et garantir la fiabilité des résultats		20	
	Description détaillée de la méthodologie et de l'approche qui sera adoptée pour chacune des phases décrites au niveau de l'article 5 du présent CCTP.		20	Méthodologie structurée ¹ : 07 points Organisation du plan de travail ² : 07 points Couverture des différentes étapes : 06 points
C2	Qualification et compétence de l'équipe proposée pour la réalisation de la mission		50	
	Chef de projet	Nombre d'années d'expérience	05	3 points pour 10 ans d'expérience et 0,5 point par année d'expérience supplémentaire à 10 ans Avec un maximum de 05 points.
		Conduite, en tant que chef de projet, de missions similaires dans le domaine d'analyse de marchés pertinents des télécommunications et de missions dans le domaine des télécommunications.	10	3 points pour 2 missions similaires réalisées en tant que chef de projet d'études dans le dans le domaine d'analyse d'un ou plusieurs marchés pertinents des télécommunications et 1 points par mission similaire supplémentaire. Avec un maximum de 5 points.
				2 points pour 2 missions réalisées en tant que chef de projet dans le domaine des télécommunications et 0,5 points par mission supplémentaire ⁴ Avec un maximum de 3 points.
	0.5 point/mission dans le domaine des télécommunications en tant que membre Avec un maximum de 2 points.			
	Les autres membres de l'équipe	Nombre d'années d'expérience	05	3 points pour 5 ans d'expérience et 0,5 point par année d'expérience supplémentaire à 5 ans Avec un maximum de 5 points.
Expérience en matière de réalisation de missions dans le domaine d'analyse d'un ou des marchés pertinents des télécommunications.		30	8 points pour une participation à une mission similaire et 4 points/mission supplémentaire Avec un maximum de 20 points. 6 points pour la participation à 3 missions dans le domaine des télécommunications et 1 point par mission supplémentaire ⁵ Avec un maximum de 10 points	
C3	Référence du soumissionnaire		30	
	Ancienneté du soumissionnaire (ou des membres du groupement)		10	06 points pour 10 ans d'expérience et 1 point par année d'expérience supplémentaire à 10 ans Avec un maximum de 10 points.
	Nombre de missions dans le domaine d'analyse d'un ou des marchés pertinents des télécommunications.		20	04 points/mission Avec un maximum de 20 points.

Tableau n°3 : Barème d'évaluation des offres techniques

Toute offre technique ayant obtenu une note inférieure à 70 points sera automatiquement éliminée.

¹ Proposer et décrire de manière détaillée l'approche qui sera adoptée pour chacune des phases décrites au niveau de l'article 5 du présent CCTP.

² Proposer un planning de réalisation des prestations objet du présent appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 7 du présent CCTP.

⁴ Missions autres que celles similaires à la mission objet de cet appel d'offre.

⁵ Missions autres que celles similaires à la mission objet de cet appel d'offre.

Annexe 1

Modèle de Curriculum Vitae

Nom et Prénom	Age
Emploi et fonction actuelle	Nationalité
Fonction proposée pour cette mission	
Formation académique et diplômes obtenus	
<i>Il faut citer l'année, l'université, le type de la formation et le titre du diplôme.</i>	
Expérience professionnelle	
<i>Il faut citer l'année, l'employeur et la fonction</i>	
Missions relative à l'analyse de marché (*)	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission.</i>	
Missions de complexité similaires à celle objet du présent appel d'offres (*)	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission.</i>	

Signature de l'intéressé (expert)

Signature de l'employeur

Fait à, le

Annexe 2

1. Références du soumissionnaire (Missions similaires avec l'objet de l'étude)

Nom de la mission (*)		Pays	
Nom du client et financement		Personnel fourni pour la mission	
Durée de la mission	Date de début	Date de fin	
Nom des sociétés et des établissements partenaires			
Descriptif de la mission			
Descriptif des prestations effectivement réalisées			

(*) Joindre les pièces justificatives

Fait à, le

2. Références du soumissionnaire (Missions dans le domaine des TIC)

Nom de la mission (*)		Pays	
Nom du client et financement		Personnel fourni pour la mission	
Durée de la mission	Date de début	Date de fin	
Nom des sociétés et des établissements partenaires			
Descriptif de la mission			
Descriptif des prestations effectivement réalisées			

(*) Joindre les pièces justificatives

Fait à, le

Annexe 3**Temps d'intervention des membres de l'équipe en H/j**

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Total
Chef de projet					
Expert 1					
Expert 2					
Expert 3					
....					
Total					

Annexe 4

Questionnaire sur l'analyse du marché



République Tunisienne

Instance Nationale des Télécommunications

QUESTIONNAIRE ANALYSE DES MARCHÉS

Définitions

Mobile Détail

Mobile Gros

Fixe Détail

Fixe Gros Interconnexion

Fixe Gros Dégroupeage & HD

Liaisons louées & Capacités

Fibre Optique

SVA

Définitions

Abonnement mobile (actif) : toute carte SIM (Subscriber Identity Module) permettant de faire des appels téléphoniques en situation de mobilité totale, et ayant émis ou reçu un appel au moins une fois au cours des trois (03) derniers mois.

Abonnement Offre Data sur smartphone : tout abonnement mobile ayant accédé au moins une fois à l'internet sur téléphone mobile au cours des trois (03) derniers mois. (Les abonnés mobiles ayant souscrit à une offre Internet, les abonnés mobiles ayant bénéficié d'une offre Internet incluse dans l'offre mobile et les abonnés mobiles ayant bénéficié d'une offre Internet suite à une consommation ou à une recharge sont inclus à condition d'avoir accédé à Internet au moins une fois au cours des trois (03) derniers mois)

NB: un abonné mobile ayant bénéficié de plusieurs offres Internet au cours des trois (03) derniers mois sera comptabilisé une seule fois.

Abonnement Clé 3G : toute carte SIM (Subscriber Identity Module) placée dans une clé USB destinée pour un usage exclusif à internet en situation de mobilité, et dont le client a consulté l'internet au moins une fois au cours des trois (3) derniers mois.

Abonnement Data mobile - SIM Data : toute carte SIM (Subscriber Identity Module) destinée pour un usage exclusif à internet et/ou Data ou destinée à un usage conjoint à Internet et à la téléphonie (dont l'équipement terminal est situé à un emplacement fixe ou a une portée limitée), et ayant enregistré une activité au moins une fois au cours des trois (03) derniers mois (émission d'un SMS ou d'un MMS. consultation du mail. navigation sur Internet...).

Abonnement postpayé : tout abonnement dont le service fait l'objet d'une facturation récurrente (facture, forfait,

Abonnement prépayé : tout abonnement dont le service fait l'objet d'une facturation prépayée (prélèvement du solde rechargé par cartes de recharges, recharge électronique, etc.).

Abonnement résidentiel : tout abonnement desservant les particuliers.

Abonnement professionnel : tout abonnement desservant les entreprises ou les services publics ou à d'autres fins professionnelles.

Communications voix mobile on net : trafic voix émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés mobiles du même opérateur.

Communications voix mobile sortantes vers mobile off net : trafic voix émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés mobiles d'autres opérateurs du pays.

Communications voix mobile sortantes vers fixe : trafic voix émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés fixes du pays.

Communications voix mobile entrantes d'un mobile off net : trafic voix émanant des abonnés mobiles d'autres opérateurs du pays à destination des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

Communications voix mobile entrantes d'un fixe : trafic voix émanant des abonnés fixes du pays à destination des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

Communications voix mobile sortantes vers l'international : trafic voix émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés fixes et mobiles d'opérateurs à l'étranger.

Communications voix mobile entrantes de l'international : trafic voix émanant des abonnés fixes et mobiles d'opérateurs à l'étranger à destination des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

Communications voix mobile sortantes en roaming international out : trafic voix itinérant émanant des abonnés mobiles (à l'extérieur du pays) de l'opérateur.

Communications voix mobile entrantes en roaming international in : trafic voix itinérant émanant des abonnés mobiles d'opérateurs à l'étranger à travers le réseau de l'opérateur.

Communications SMS/MMS mobile on net : trafic SMS/MMS émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destinations des abonnés mobiles du même opérateur.

Communications SMS/MMS sortantes vers mobile off net : trafic SMS/MMS émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés mobiles d'autres opérateurs du pays.

Communications SMS/MMS entrantes d'un mobile off net : trafic SMS/MMS émanant des abonnés mobiles d'autres opérateurs du pays à destination des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

Communications SMS/MMS sortantes vers l'international : trafic SMS/MMS émanant des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur à destination des abonnés mobiles d'opérateurs à l'étranger.

Communications SMS/MMS entrantes de l'international : trafic SMS/MMS émanant des abonnés mobiles d'opérateurs à l'étranger à destination des abonnés mobiles (à l'intérieur du pays) de l'opérateur.

Communications SMS/MMS sortantes en roaming international out : trafic SMS/MMS itinérant émanant des abonnés mobiles (à l'extérieur du pays) de l'opérateur.

Communications SMS/MMS entrantes en roaming international in : trafic SMS/MMS itinérant émanant des abonnés mobiles d'opérateurs à l'étranger à travers le réseau de l'opérateur.

Abonnement fixe : toute ligne reliée par une technologie filaire (cuivre, fibre optique...) ou radio permettant de faire des appels téléphoniques, et dont l'équipement terminal est situé à un emplacement fixe ou a une portée limitée. (sont comptabilisé ici les abonnements au protocole IP et les canaux au réseau numérique à intégration de services (RNIS)).

Abonnement fixe / RTC : tout abonnement fixe dont la ligne téléphonique relie l'équipement terminal du client directement au réseau public commuté (RTPC) et qui dispose d'un accès individualisé dans l'équipement de commutation téléphonique. (sont comptabilisé ici les canaux au réseau numérique à intégration de services (RNIS), et ne sont pas comptabilisé ici les abonnements au protocole IP).

Abonnement fixe / VoIP : tout abonnement fixe dont le transport de la voix est fait sur un réseau IP filaire.

Abonnement fixe / BLR : tout abonnement fixe dont la liaison de la ligne est fait par une technologie radio et dont l'équipement terminal du client est situé à un emplacement fixe ou a une portée limitée.

Taxiphone : tout abonnement fixe postpayé dont le terminal est un téléphone public fonctionnant avec pièces ou avec cartes.

Abonnement Internet fixe : tout abonnement (non résilié) à Internet au moyen d'un accès fixe filaire ou hertzien fixe de terre ou satellitaire.

Abonnement Internet fixe x Kb/s : tout abonnement Internet fixe dont le débit descendant déclaré est égal à x Kb/s.

Abonnement Internet fixe x Mb/s : tout abonnement Internet fixe dont le débit descendant déclaré est égal à x Mb/s.

Communications voix fixe on net : trafic voix émanant des abonnés fixes de l'opérateur à destination des abonnés fixes du même opérateur.

Communications voix fixe sortantes vers fixe off net : trafic voix émanant des abonnés fixes de l'opérateur à destination des abonnés fixes d'autres opérateurs du pays.

Communications voix fixe sortantes vers mobile : trafic voix émanant des abonnés fixes de l'opérateur à destination des abonnés mobiles du pays.

Communications voix fixe entrantes d'un fixe off net : trafic voix émanant des abonnés fixes d'autres opérateurs du pays à destination des abonnés fixes de l'opérateur.

Communications voix fixe entrantes d'un mobile : trafic voix émanant des abonnés mobiles du pays à destination des abonnés fixes de l'opérateur.

Communications voix fixe sortantes vers l'international : trafic voix émanant des abonnés fixes de l'opérateur à destination des abonnés fixes et mobiles d'opérateurs à l'étranger.

Communications voix fixe entrantes de l'international : trafic voix émanant des abonnés fixes et mobiles d'opérateurs à l'étranger à destination des abonnés fixes de l'opérateur.

I - ABONNEMENTS AUX SERVICES SUR RESEAUX MOBILES	2012				2013				2014			
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
I-1 - Abonnements téléphoniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements postpayés au service téléphonique												
dont abonnements ayant souscrit à une offre Data												
Abonnements prépayés au service téléphonique												
dont abonnements ayant souscrit à une offre Data												
I-2 - Abonnements Clés 3G	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements postpayés												
Abonnements prépayés												
I-3 - Abonnements SIM DATA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements postpayés												
Abonnements prépayés												
II - COMMUNICATIONS Voix												
II-1. Communications voix des abonnements mobiles postpayés	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Communications voix mobile vers mobile												
Communications voix "on-net"												
Communications voix vers mobile "off-net"												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Communications voix mobile vers fixes												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Vers opérateur 3 (à spécifier)												
Communications voix mobile vers International												
Communications voix mobile en roaming out												
Communications voix mobile vers des numéros SVA												
II-2. Communications voix des abonnements mobiles prépayés	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (min)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Communications voix mobile vers mobile												
Communications voix "on-net"												
Communications voix vers mobile "off-net"												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Communications voix mobile vers fixes												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Vers opérateur 3 (à spécifier)												
Communications voix mobile vers International												
Communications voix mobile en roaming out												
Communications voix mobile vers des numéros SVA												
III - COMMUNICATIONS MESSAGERIE												
III-1. Communications SMS des abonnements mobiles postpayés	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Communications SMS mobile vers mobile												
Communications SMS "on-net"												
Communications SMS vers mobile "off-net"												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Communications SMS mobile vers international												
Communications SMS mobile en roaming out												
Communications SMS mobile vers des numéros SVA												
III-2. Communications SMS des abonnements mobiles prépayés	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Trafic (Unité)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Communications SMS mobile vers mobile												
Communications SMS "on-net"												
Communications SMS vers mobile "off-net"												
Vers opérateur 1 (à spécifier)												
Vers opérateur 2 (à spécifier)												
Communications SMS mobile vers international												
Communications SMS mobile en roaming out												
Communications SMS mobile vers des numéros SVA												

SERVICES DE DÉTAIL MOBILE																
Menu	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Trafic (Unité)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Trafic (Unité)			
	Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles	
III-3. Communications MMS des abonnements mobiles postpayées																
Communications MMS mobile vers mobile																
Communications MMS "on-net"																
Communications MMS vers mobile "off-net"	-		-		-		-		-		-		-		-	
Vers opérateur 1 (à spécifier)																
Vers opérateur 2 (à spécifier)																
Communications MMS mobile vers international																
Communications MMS mobile en roaming out																
Communications MMS mobile vers des numéros SVA																
III-4. Communications MMS des abonnements mobiles prépayées																
Communications MMS mobile vers mobile																
Communications MMS "on-net"																
Communications MMS vers mobile "off-net"	-		-		-		-		-		-		-		-	
Vers opérateur 1 (à spécifier)																
Vers opérateur 2 (à spécifier)																
Communications MMS mobile vers international																
Communications MMS mobile en roaming out																
Communications MMS mobile vers des numéros SVA																
IV - COMMUNICATIONS DATA																
2012																
IV-1. Communications DATA des abonnements aux services mobiles postpayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																
IV-2. Communications DATA des abonnements aux services mobiles prépayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																
2013																
IV-1. Communications DATA des abonnements aux services mobiles postpayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																
IV-2. Communications DATA des abonnements aux services mobiles prépayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																
2014																
IV-1. Communications DATA des abonnements aux services mobiles postpayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																
IV-2. Communications DATA des abonnements aux services mobiles prépayés																
Data consommée des abonnements aux services Data sur smartphone	Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
Data consommée des abonnements clé 3G																
Data consommée des abonnements SIM Data																

	2012		2013		2014	
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)
I - Prestations connexes d'accès aux sites des opérateurs (LR,...)						
Total prestations connexes d'accès vendues	-	-	-	-	-	-
dont LR (liaison de raccordement)						
dont colocalisation						
dont LI (liaison d'interconnexion)						
dont autres (In span, etc.)						
BPN fournis						
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min/Go)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min/Go)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min/Go)
II - Roaming in	-	-	-	-	-	-
dont trafic voix sortant						
dont trafic voix entrant						
dont trafic data sortant						
dont trafic data entrant						
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Quantité (unité)
III - Services de terminaison de données	-	-	-	-	-	-
dont SMS						
dont MMS						
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Volume (min)
IV - Services de terminaison voix	-	-	-	-	-	-
dont services de terminaison d'appel par l'opérateur aux opérateurs tiers	-	-	-	-	-	-
dont trafic national ayant pour origine des opérateurs fixes nationaux						
dont trafic national ayant pour origine des opérateurs mobiles nationaux						
dont trafic international entrant						
dont trafic entrant sur des clients étrangers en roaming sur le réseau						
dont trafic entrant sur des clients de l'opérateur en roaming sur des réseaux étrangers						
dont terminaisons perçues pour un appel terminé sur une boucle locale autre que mobile						
dont services de terminaison sur le réseau de l'opérateur (" on net réseau ")						
	Achats (M.TND HT)	Volume (min)	Achats (M.TND HT)	Volume (min)	Achats (M.TND HT)	Volume (min)
Achats de services de terminaison d'appel par l'opérateur pour les appels à destination des opérateurs tiers	-	-	-	-	-	-
dont trafic national à destination des opérateurs fixes nationaux						
dont trafic national à destination des opérateurs mobiles nationaux						
dont trafic international						

I - ABONNEMENTS AUX SERVICES SUR RESEAUX FIXES	2012				2013				2014			
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)		Chiffre d'affaires (M.TND HT)		Parc (Unité)	
	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles	Résidentielles	Professionnelles
I - 1 - Abonnements fixes postpayés												
Abonnements au service voix par le RTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements sur lignes analogiques												
Abonnements sur lignes numériques												
Abonnements au service voix sur large bande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements par accès DSL												
Abonnements par accès FTTx												
Abonnements par d'autres accès large bande (BLR...)												
I - 2 - Abonnements fixes prépayés												
Abonnements au service voix par le RTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements sur lignes analogiques												
Abonnements sur lignes numériques												
Abonnements au service voix sur large bande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements par accès DSL												
Abonnements par accès FTTx												
Abonnements par d'autres accès large bande (BLR...)												
Services supplémentaires liés au service téléphonique sur bande étroite												
Frais d'accès au service téléphonique sur bande étroite (mise en œuvre de la ligne, résiliation...)												
I - 3 - Abonnements à un service d'accès à internet												
Abonnements à un service d'accès à internet bas débit												
Abonnement à un service d'accès à internet Haut Débit *	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements DSL												
Débit < 1 Mb/s												
Débit 1 Mb/s												
Débit 2 Mb/s												
Débit 4 Mb/s												
Débit 8 Mb/s												
Débit 12 Mb/s												
Débit 16 Mb/s												
Débit 20 Mb/s												
Autres débits (préciser)												
Abonnements en fibre optique												
Autres abonnements (VSAT, WIMAX ...)												
Abonnement à un service d'accès à internet Très Haut Débit *	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements par accès de type FttH												
Abonnements par accès de type Fttx hors FttH (FttB, FttLA, etc.)												

*Ne compter ici que les revenus relatifs aux services d'accès à internet. Ne pas compter les recettes de Téléphonie des forfaits multi play.

Menu															
SERVICES DE DÉTAIL FIXE															
I - 4 - Abonnements multi-services des accès haut et très haut débit															
Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Parc (Unité)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Parc (Unité)			
Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles	
Nombre d'abonnements à un forfait téléphone + internet															
Autre type d'abonnements multi service															
Services supplémentaires liés au service haut et très haut débit															
Frais d'accès au service haut et très haut débit (mise en œuvre de la ligne, résiliation...)															
II - COMMUNICATIONS															
II-1. Communications depuis les lignes fixes postpayées *															
Chiffre d'affaires (M.TND HT) Trafic (min)															
Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles	
Communications voix fixe vers fixes															
Communications voix "on net"															
dont communications voix au départ des services de voix sur IP															
Communications voix vers fixe national															
Vers opérateur 1															
Vers opérateur 2															
Communications voix fixe vers mobiles															
Vers opérateur 1															
Vers opérateur 2															
Vers opérateur 3															
dont communications au départ des services de voix sur IP															
Communications voix fixe vers international															
dont communications voix au départ des services de voix sur IP															
Communications voix fixe vers des numéros SVA															
dont communications au départ des services de voix sur IP															
Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
Volumes internet*															
Volumes de données échangées sur réseaux fixes															
* y compris les revenus relatifs à l'abonnement															
II-2. Communications depuis les lignes fixes prépayées *															
Chiffre d'affaires (M.TND HT) Trafic (min)															
Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles		Résidentielles		Professionnelles	
Communications voix fixe vers fixes															
Communications voix "on net"															
dont communications voix au départ des services de voix sur IP															
Communications voix vers fixe national															
Vers opérateur 1															
Vers opérateur 2															
Communications voix fixe vers mobiles															
Vers opérateur 1															
Vers opérateur 2															
Vers opérateur 3															
dont communications au départ des services de voix sur IP															
Communications voix fixe vers international															
dont communications voix au départ des services de voix sur IP															
Communications voix fixe vers des numéros SVA															
dont communications au départ des services de voix sur IP															
Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)				Chiffre d'affaires (M.TND HT)				Volume (Go)			
Volumes internet*															
Volumes de données échangées sur réseaux fixes															
* y compris les revenus relatifs à l'abonnement															
III - BANDE PASSANTE															
2012 2013 2014															
BP moyenne par abonné Internet fixe (en Mb/s)															
BP totale Internet fixe (en Gb/s)															

I - SERVICES DE GROS FOURNIS PAR L'OPÉRATEUR	2012		2013		2014	
I - 1 - PRESTATIONS CONNEXES D'ACCÈS aux sites des opérateurs (LR, etc.)	CHIFFRE D'AFFAIRES (M.TND HT)	QUANTITÉS / VOLUMES	CHIFFRE D'AFFAIRES (M.TND HT)	QUANTITÉS / VOLUMES	CHIFFRE D'AFFAIRES (M.TND HT)	QUANTITÉS / VOLUMES
Total prestations connexes d'accès vendues	-		-		-	
Au niveau POI						
dont BPN						
dont autres (colocalisation, LR, LI, In span, etc.)						
I - 2 - SERVICES DE DÉPART D'APPEL FOURNIS PAR L'OPÉRATEUR						
Services de départ d'appel vendus (distinction par niveau de commutation)						
Total services de départ d'appel vendus à des tiers	-	-	-	-	-	-
dont trafic issu d'un Taxiphone						
dont trafic RTC livré au centre commutation						
dont trafic de nature IP livré						
Services de départ d'appel fournis (distinction par acteur et par type de trafic)						
Total services de départ d'appel vendus à des tiers	-	-	-	-	-	-
Services de départ d'appel vendus à une société ne faisant pas partie du groupe	-	-	-	-	-	-
dont trafic à destination des services à valeur ajoutée						
dont trafic d'accès à internet par le réseau commuté						
Services de départ d'appel vendus à une société faisant partie du groupe	-	-	-	-	-	-
dont trafic à destination des services à valeur ajoutée						
dont trafic d'accès à internet par le réseau commuté						

I - 3 - SERVICES DE TERMINAISON D'APPEL FOURNIS PAR L'OPÉRATEUR

Services de terminaison d'appel vendus (distinction par niveau de commutation)

Total services de terminaison d'appel vendus à des tiers	-	-	-	-	-	-
dont trafic RTC livré au premier niveau de commutation (simple transit)						
dont trafic RTC livré à un niveau de commutation supérieur (double transit)						
dont trafic de nature IP livré						

Services de terminaison d'appel vendus (distinction par acteur et par type de trafic)

Total services de terminaison d'appel vendus à des tiers	-	-	-	-	-	-
Services de terminaison d'appel vendus à une société ne faisant pas partie du groupe	-	-	-	-	-	-
dont trafic à destination d'accès en Voix sur Large Bande (VLB)						
dont trafic à destination d'accès RTC						
Services de terminaison d'appel vendus à une société faisant partie du groupe	-	-	-	-	-	-
dont trafic à destination d'accès en Voix sur Large Bande (VLB)						
dont trafic à destination d'accès RTC						

Total services de terminaison d'appel vendus à l'international						
---	--	--	--	--	--	--

Menu

SERVICES DE GROS D'INTERCONNEXION SUR RÉSEAU FIXE

II - SERVICES DE GROS ACHETÉS PAR L'OPÉRATEUR	2012		2013		2014	
	ACHATS	QUANTITÉS / VOLUMES	ACHATS	QUANTITÉS / VOLUMES	ACHATS	QUANTITÉS / VOLUMES
Total des services d'interconnexion achetés	-	-	-	-	-	-
Départ d'appel	-	-	-	-	-	-
dont trafic à destination des numéros SVA						
Transit (indiquer les charges sans la partie TA ou DA)	-	-	-	-	-	-
dont vers/depuis les numéros fixes (géographiques et non géographiques)						
dont vers/depuis les numéros mobiles						
Terminaison d'appel	-	-	-	-	-	-
dont numéros fixes (géographiques et non géographiques)						
dont vers les mobiles						
Transit et Terminaison d'appel achetés à l'international						

OFFRES D'ACCES DSL ACTIVEES HAUT DEBIT			
ACHATS A TUNISIE TELECOM			
<i>destinées à la clientèle résidentielle</i>			
DSL Access			
avec abonnement téléphonique			
sans abonnement téléphonique			
Collect ATM			
Collect Ethernet			
Collect IP			
<i>destinées à la clientèle entreprise</i>			
DSL Entreprises			
ACHATS A UN OPERATEUR TIERS			
<i>destinées à la clientèle résidentielle</i>			
offres de gros d'accès haut débit DSL sur le segment résidentiel + collecte			
avec abonnement téléphonique			
sans abonnement téléphonique			
<i>destinées à la clientèle entreprise</i>			
offres de gros d'accès haut débit DSL sur le segment entreprise + collecte			
VENTES			
<i>destinées à la clientèle résidentielle</i>			
offres de gros d'accès haut débit DSL sur le segment résidentiel			
avec abonnement téléphonique			
sans abonnement téléphonique			
Collect ATM			
Collect Ethernet			
Collect IP			
<i>destinées à la clientèle entreprise</i>			
offres de gros d'accès haut débit DSL sur le segment entreprise + collecte			

I - MARCHÉ DE DÉTAIL	2012		2013		2014	
	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)
Liaisons louées et réseaux de données	-	-	-	-	-	-
Ensemble des liaisons louées analogiques et numériques	-	-	-	-	-	-
Liaisons louées analogiques et numériques de 64 Kbit/s à 1920 Kbit/s						
Liaisons louées de 2 Mbit/s						
Liaisons louées numériques 34 Mbit/s, 155 Mbit/s						
Autres services de capacité	-	-	-	-	-	-
dont nombre d'accès sur cuivre xDSL						
dont nombre d'accès sur fibre optique (hors liaisons numériques de 34 et 155 Mbit/s)						
dont autres services de capacité (toutes technologies, toutes capacités)						
II - MARCHÉ DE GROS - VENTES						
II - 1 - Services des liaisons louées vendus aux opérateurs (segment terminal et prestations de troncs)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)	Chiffre d'affaires (M.TND HT)	Parcs (Accès)
Ensemble des capacités vendues aux opérateurs	-	-	-	-	-	-
Ensemble des liaisons louées au sens ETSI	-	-	-	-	-	-
dont LPT	-	-	-	-	-	-
Liaisons louées analogiques et numériques de 64 Kbit/s à 1920 Kbit/s						
Liaisons louées de 2 Mbit/s						
Liaisons louées numériques 34 Mbit/s, 155 Mbit/s						
Autres Liaisons louées						
dont Liaisons louées "de détail"	-	-	-	-	-	-
Liaisons louées analogiques et numériques de 64 Kbit/s à 1920 Kbit/s						
Liaisons louées de 2 Mbit/s						
Liaisons louées numériques 34 Mbit/s, 155 Mbit/s						
dont Autres						
Autres services de capacité	-	-	-	-	-	-
dont nombre d'accès sur cuivre xDSL						
dont nombre d'accès sur fibre optique (hors liaisons numériques de 34 et 155 Mbit/s)						

Menu	SERVICES DE LIAISONS LOUÉES ET DE CAPACITÉS ASSOCIÉES					
dont autres services de capacité (toutes technologies, toutes capacités)						
II - 2 - Capacités internationales						
Accès international	2012	2013	2014			
Capacités installées (Mb/s ou STM)						
Capacités utilisées (Mb/s ou STM)						
Complément terrestre						
Capacités installées (Mb/s ou STM)						
Faisceaux Hertiens (FH)						
Fibre Optique (FO)						
Autres technologies						
Capacités utilisées (Mb/s ou STM)						
Faisceaux Hertiens (FH)						
Fibre Optique (FO)						
Autres technologies						

I - Offres d'accès au génie civil pour le déploiement de réseaux Fttx	2012	2013	2014
I - 1 - VENTES	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		
Offres d'accès au génie civil pour le déploiement de réseaux Fttx			
ventes internes			
ventes externes			
I - 2 - ACHATS	Coût (M.TND HT)		
Offres d'accès au génie civil pour le déploiement de réseaux Fttx			
achats à opérateur A			
achats à opérateur B			
II - Offres de mutualisation	2012	2013	2014
II - 1 - VENTES	Chiffre d'affaires (M.TND HT)		
Offres de mutualisation passives			
dont offres d'accès pérenne et amortissable (y compris IRU, susfruit, etc.)			
en zone très dense			
raccordement final (PBO - PTO)			
autre (PM - PBO)			
en dehors de la zone très dense			
raccordement final (PBO - PTO)			
autre (PM - PBO)			
dont offres de location			
en zone très dense			
en dehors de la zone très dense			
Offres activées			
au niveau national			
au niveau infranational			
II - 2 - ACHATS	Coût (M.TND HT)		
Offres de mutualisation passives			
dont offres d'accès pérenne et amortissable (y compris IRU, susfruit, etc.)			
en zone très dense			
raccordement final (PBO - PTO)			
autre (PM - PBO)			
en dehors de la zone très dense			
raccordement final (PBO - PTO)			
autre (PM - PBO)			
dont offres de location			
en zone très dense			
en dehors de la zone très dense			
Offres activées			
au niveau national			
au niveau infranational			

Menu	SERVICES A VALEUR AJOUTEE														
	Prestations des Opérateurs de départ au titre de l'acheminement de trafic à destination de numéros SVA														
	2012					2013					2014				
Catégorie services	Montant facturé à l'utilisateur final appelant					Montant facturé à l'utilisateur final appelant					Montant facturé à l'utilisateur final appelant				
	REVENUS DE DETAIL					REVENUS DE DETAIL					REVENUS DE DETAIL				
	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins
Services gratuits: 80 xx xx xx															
Services des numéros uniques: 81 00 xx xx															
Services des centres d'appels locaux: 81 10 xx xx															
Services des conférences téléphoniques: 81 20 xx xx															
Services à coût partagés: 82 xx xx xx															
Services à revenus partagés de type audiophoniques: 88 xx xx xx															
Service clients: 11 xx															
Service de renseignements: 12 xx															
Services basés sur les SMS/MMS: 85 xxx															
Trafic (Unité)															

Menu	SERVICES A VALEUR AJOUTEE														
	Prestations des opérateurs d'arrivée (collecteurs et hébergeurs) au titre de l'acheminement de trafic à destination de numéros SVA														
	2012					2013					2014				
Catégorie services	Montant facturé à l'utilisateur final appelant					Montant facturé à l'utilisateur final appelant					Montant facturé à l'utilisateur final appelant				
	REVENUS DE DETAIL					REVENUS DE DETAIL					REVENUS DE DETAIL				
	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins	Trafic (min)	Composante communication [C] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante service [S] facturée à l'appelant par l'opérateur de départ	Composante communication [C] facturée à l'opérateur d'arrivée au titre du départ d'appel	Commission conservée par l'opérateur de départ sur la composante service [S] au titre des peines et soins
Services gratuits: 80 xx xx xx															
Services des numéros uniques: 81 00 xx xx															
Services des centres d'appels locaux: 81 10 xx xx															
Services des conférences téléphoniques: 81 20 xx xx															
Services à coût partagés: 82 xx xx xx															
Services à revenus partagés de type audiophoniques: 88 xx xx xx															
Service clients: 11 xx															
Service de renseignements: 12 xx															
Services basés sur les SMS/MMS: 85 xxx															
Trafic (Unité)															